

Pornographie—Enfants

à bâtir la société pour ceux de demain, de les orienter. Tout à l'heure, on me demandait si j'étais en faveur de la censure. Eh bien, oui, je suis en faveur de la censure, parce qu'il faut qu'il y ait des limites dans la société, parce que, comme on le voit, on veut copier un type de société. Le député de New Westminster (M. Leggatt) ou celui de Provencher disait tantôt que 85 p. 100 de la littérature haineuse ou obscène nous provenait des autres pays. Est-ce qu'on veut bâtir un pays comme la France, comme la Suède ou comme la Norvège ou est-ce qu'on veut bâtir son propre pays à soi avec ses jeunes à soi? Si on ne les respecte pas, nous les hommes publics, par les lois que nous adopterons, je crois que nous aurons «manqué le bateau». Les seuls responsables, ce ne sont pas les jeunes, mais nous, les hommes publics, qui devons nous poser la question: Est-ce que nous avons bâti pour des jeunes qui ont encore, et je le répète, énormément d'ambition dans la vie, qui sont encore à l'âge où on leur fait miroiter un peu de joie et d'espérance dans l'avenir, mais nous, par nos lois ou par une trop grande liberté, que ferons-nous? Ici, je rejoins justement une pensée de Gustave Thibon qui se promenait à Paris et qui regardait dans une vitrine des livres qu'exposait une bibliothèque, des livres de gauche, dont l'un s'intitulait *Comment bâtir l'avenir* par le parti socialiste, et dont l'autre prônait qu'il fallait donner la liberté à la femme de disposer de son corps, lui accorder l'avortement libre. On disait, d'une part, et c'est là la contradiction, il faut bâtir son avenir et, d'autre part, il faut tuer l'enfant avant qu'il ne vienne au monde. Et c'est là une théorie du parti, je ne dirais pas du NPD, mais du parti socialiste ou des pays à tendance socialiste, savoir donner toute la liberté aux jeunes, donner énormément . . .

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, je vous prie. L'heure prévue pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire est expirée. Peut-être pourrions-nous nous reconstituer en comité plénier avant que la présidence ne déclare qu'il est 6 heures. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN
CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES ENFANTS

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Turner, reprend l'étude du bill C-10, tendant à modifier la

[M. Guay (Lévis).]

loi de l'impôt sur le revenu établissant un crédit d'impôt au titre des enfants et à modifier la loi sur les allocations familiales, présenté par M. Chrétien.

Le vice-président: A l'ordre, je vous prie. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2002)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 8 heures.)

Sur l'article 1.

M. Smith (Churchill): Monsieur le président, je représente une circonscription qui couvre les deux tiers de la province du Manitoba, où vivent 25,000 Indiens inscrits. La grande majorité d'entre eux, sans qu'ils l'aient voulu et sans qu'ils y soient pour rien, prestataires du bien-être social à longueur d'année. J'ai un certain nombre de questions à poser. Premièrement, qui est responsable du versement des prestations de bien-être social aux Indiens inscrits du Canada? J'aimerais d'abord tirer cela au clair, s'il vous plaît.

M. Martin: Monsieur le président, j'aimerais réfléchir à cette question et répondre au député un peu plus tard au cours du débat.

M. Smith (Churchill): Monsieur le président, je trouve plutôt curieux qu'on ne puisse répondre à une question aussi simple alors que nous débattons un bill qui intéresse probablement davantage les Indiens inscrits du Canada que quiconque.

M. Martin: Monsieur le président, je n'ai pas vraiment d'excuse à présenter pour ne pas savoir à brûle-pourpoint qui fait les versements aux Indiens inscrits quand nous étudions un bill modifiant la loi de l'impôt sur le revenu. Je suis toutefois disposé à m'informer et à lui répondre plus tard.

M. Smith (Churchill): Monsieur le président, mes autres questions dépendent de cette réponse. C'est une question très simple et j'aimerais qu'on y réponde. Le secrétaire parlementaire ou les hauts fonctionnaires concernés qui sont présents en ce moment devraient pouvoir me le dire. J'ai besoin de le savoir pour orienter le reste de mon interrogatoire. Si on ne peut vraiment pas me répondre, j'essaierai de poursuivre sans cela mais je trouve curieux qu'aucun des hauts fonctionnaires qui sont ici ne puisse répondre à une question aussi simple.

Je vais poser une autre question. Peut-être aurai-je plus de chance cette fois-ci. Lorsqu'on calcule le montant des prestations de bien-être social à verser aux Indiens inscrits ou aux Inuit, considère-t-on le montant des allocations familiales comme faisant partie intégrante de ces prestations de bien-être?